

BAREME D'HONORAIRES TRANSACTIONS

Au 1^{er} décembre 2025

Honoraires maximums - Sauf promoteur barème spécifique

Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale

Appartement, maison, immeuble : (pourcentage du prix net vendeur)

- < 120 000€ : forfait minimum de 6 500€ TTC
- De 120 001 à 250 000€ : 5,5% TTC
- De 250 001 à 500 000€ : 4,5% TTC
- > 500 001€ : 3,5% TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Garage, parking : (pourcentage du prix net vendeur)

- 10% TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Terrain à bâtir (pourcentage du prix net vendeur) :

- 10% TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Locaux commerciaux (pourcentage du prix net vendeur) :

- 10% TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Fonds de commerce (pourcentage du prix net vendeur) :

- 10% TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Rapport d'évaluation à partir de 250,00€ TTC à la charge du vendeur

Afin d'assurer la protection de nos clients, l'agence PERFORM IMMOBILIER ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

PERFORM IMMOBILIER – 18 route d'Eschau – 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – Tél. 06.42.06.38.23 – mfriedrich@performimmo.eu

Siège social : 18 route d'Eschau – 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – SASU au capital de 1 000€ - RCS Strasbourg 839675436 –

Code APE 6831Z - N°TVA intra FR49 839675436

Carte professionnelle transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6701 2018 000 034 582 portant la mention « non détention de fonds » délivrée par la C.C.I Alsace Eurométropole

Garantie financière de 120 000€ délivrée par GALIAN Assurances – 89 rue de la Boétie – 75008 Paris

Assurance RCP n° 120 137 405 délivrée par MMA ENTREPRISE- 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

BAREME D'HONORAIRES LOCATIONS

Au 1^{er} décembre 2025

Honoraires maximums

Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale

Baux d'habitation soumis à loi du 6 juillet 1999 :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail ZONE TENDUE : 10€/m²
- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail ZONE NON TENDUE : 8€/m²
- Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3€/m²

Le montant total des honoraires sera au maximum égal à 1 mois de loyer hors charges pour le locataire et à 1 mois de loyer hors charges pour le bailleur

Honoraires à la charge du locataire et du bailleur

Baux de stationnement :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux : 1 mois de loyer hors charges

Honoraires à la charge du locataire et du bailleur

Baux commerciaux :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux : 10 % TTC du loyer triennal hors charges et hors taxes

Honoraires à la charge du preneur

Afin d'assurer la protection de nos clients, l'agence PERFORM IMMOBILIER ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.